

A l'attention des membres du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

En votre qualité de membre du conseil municipal, vous êtes invité(e) à assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

Lundi 20 décembre 2021
à 19 H 30
Salle de la Gaieté

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 8 octobre 2021
- 2- CCVHA – rapport CLECT du 22 novembre 2021
- 3- Demande DETR – toiture église
- 4- Demande DSIL - création d'un dépôt de pain
- 5- Subvention amendes de police – aménagement entrée de bourg
- 6- Remboursement frais élus – marché de Noël
- 7- Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) par délégation du conseil municipal au Maire
- 8- Informations diverses

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Le Maire

Jean-Pierre BOISNEAU

MAIRIE DE SAINT SIGISMOND

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2021

Le vingt décembre 2021 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOISNEAU

Etai^{ent} présents : Mmes Estelle ANJARD, Nadia GUERIF BOURASSEAU, Cindy ROUSSEAU, MM. Moïse BEUCHER, Marc BRINET, Jean-Pierre FREMY, Sébastien PRAT

Etait excusé : M. Thierry LORE qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre BOISNEAU

Etait absente : Mme Pauline GASDON

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme Estelle ANJARD

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 novembre 2021

Pour 9	Contre 0	Abstention 0
---------------	-----------------	---------------------

2- CCVHA – rapport CLECT du 22 novembre 2021

Monsieur Le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant le rapport de la CLECT du 22 novembre 2021 relatif aux compétences « eaux pluviales » et « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » (PLUi) ;

Entendu l'exposé de Monsieur, rapporteur qui indique notamment que le calcul du coût de la compétence « eaux pluviales » fonctionnement et investissement reste sur les mêmes bases que précédemment,

Au niveau de la compétence « PLUi », le coût est calculé par rapport à la population légale,

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable.

Pour 6	Contre 0	Abstentions 3 (Mme Cindy ROUSSEAU, M. Moïse BEUCHER, M. Jean-Pierre FREMY)
---------------	-----------------	---

3- Demande DETR – toiture église

Monsieur le Maire expose :

Il apparaît que la toiture de l'église est vieillissante et que de nombreux trous apparaissent malgré les réparations effectuées ces dernières années. Des infiltrations d'eau apparaissent ce qui, in fine, peut fragiliser la structure du bâtiment.

Il apparaît donc nécessaire d'envisager la réfection de la toiture côté Nord et de déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2022.

Le coût des travaux est estimé à 24 000 € HT.

Son financement serait le suivant :

BESOINS		RESSOURCES	
Prévu HT		Demandé	
Travaux	24 000 €	Subventions - DETR	8 400 €
		Autofinancement	15 600 €
TOTAL	24 000 €	TOTAL	24 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers nécessaires, signer les actes à intervenir et toutes démarches qui s'avèreraient nécessaire.

Pour 9	Contre 0	Abstention 0
---------------	-----------------	---------------------

4- Demande DSIL - création d'un dépôt de pain

Monsieur le Maire expose :

Suite à la réflexion lancée avec M. et Mme DUTRANOY concernant la réalisation d'un lieu de dépôt de pain, viennoiseries, pâtisseries, la commune a acquis le garage situé place Loire et Galerne.

Aujourd'hui, l'Avant-Projet Sommaire est validé et la procédure suit son cours.

Après études des coûts du projet, l'estimation est de 43 000 € HT.

BESOINS		RESSOURCES	
Prévu HT		Demandé	
Travaux	43 000 €	Subventions - DSIL - FRDC	19 200 € 6 000 €
		Autofinancement	17 800 €
TOTAL	43 000 €	TOTAL	43 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers nécessaires, signer les actes à intervenir et toutes démarches qui s'avèreraient nécessaire.

Pour 9	Contre 0	Abstention 0
---------------	-----------------	---------------------

5- Subvention amendes de police – aménagement entrée de bourg

Monsieur le Maire expose :

Au vu de la vitesse excessive constatée dans les entrées de bourg, la commune a sollicité l'aide de l'Agence Technique Départementale (ATD) qui a réalisé des mesures en février et mars 2021.

De là, nous avons pu dresser le constat que la rue de l'Auxence (RD 102) était la plus concernée avec une vitesse moyenne de 62 à 66 km/h de moyenne.

Après réception de ces éléments, la commune a engagé une réflexion en lien avec l'ATD afin de trouver des solutions pérennes pour limiter la vitesse en entrée de bourg.

Lors de notre rencontre du 13 septembre 2021 avec M. PINEAU et Mme GUYON, un 1^{er} scénario a été proposé. Après échanges entre l'ATD et la commune, le projet consiste en :

- La création de bandes de résine afin de formaliser visuellement l'entrée de bourg en arrivant de Villemoisian
- La création d'un parking pour accéder en direct au cimetière et ainsi limiter la circulation piétonne sur la route.
- La création d'une écluse surélevée et la formalisation une signalisation horizontale afin créer un obstacle visuel et créer un passage piétons pour accéder au chemin des Brisards.
- Le busage d'une partie de la rue de l'Auxence afin de sécuriser les véhicules lors de croisement avec un poids-lourd ou un tracteur

Le coût estimé par les services du Département est évalué à 24 062 € HT (y compris parking du cimetière).

BESOINS		RESSOURCES	
Prévu HT		Demandé	
Travaux (hors parking du cimetière)	20 062 €	Subventions - Amendes de police	10 000 €
		Autofinancement	10 062 €
TOTAL	20 062 €	TOTAL	20 062 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers nécessaires, signer les actes à intervenir et toutes démarches qui s'avèreraient nécessaire.

Pour 9	Contre 0	Abstention 0
---------------	-----------------	---------------------

6- Remboursement frais élus – marché de Noël

Monsieur le Maire expose :

Suite à l'organisation du Marché de Noël, un costume de Père Noël et du maquillage a été achetés moyennant la somme de 67,01 € + 38,97 €.

Ces achats ayant été effectués par internet, la commune ne pouvait payer en direct les fournisseurs. Mme Cindy ROUSSEAU et Mme Estelle ANJARD ont donc dû régler ces sommes avec leurs deniers personnels.

Aussi, il convient aujourd'hui de procéder au remboursement des sommes versées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le remboursement de :

- 67,01 € à Mme Cindy ROUSSEAU
- 38,97 € à Mme Estelle ANJARD

Pour 9	Contre 0	Abstention 0
---------------	-----------------	---------------------

7- Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) par délégation du conseil municipal au Maire

Aucune décision

8- Informations diverses

- **Vœux de la municipalité** : samedi 15 janvier 2022 à 11h, salle de la Gaieté (sous réserve des mesures sanitaires en vigueur)
- **Petit Gibus** : continue-t'on l'abonnement ? Au vu des retours, il est décidé d'arrêter.

- **Extranet de la CCVHA** : présentation du site accessible par les élus et agents.
- **Plantation haies** : les plants ont été récupérés cette semaine. Ces derniers seront plantés au niveau de l'aire de loisirs en janvier 2022. L'atelier sera accessible aux familles Sigismondaises en fonction du protocole sanitaire en vigueur.

La séance est levée à 21h.

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 20 janvier 2022 à 19h30

Vu et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre BOISNEAU

Estelle ANJARD



Jean-Pierre BOISNEAU

Marc BRINET

Thierry LORE

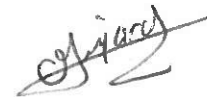
Cindy ROUSSEAU

Absent excusé

Moïse BEUCHER

Estelle ANJARD

Secrétaire de séance



Pauline GARDON

Sébastien PRAT

Absente excusée

Jean-Pierre FREMY

Nadia GUERIF-BOURASSEAU